

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 487 634

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 16663

(54) Bouton d'oreille inviolable pour le marquage du bétail.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 01 K 11/00.

(22) Date de dépôt..... 29 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 5-2-1982.

(71) Déposant : Société dite : SOCIETE NOUVELLE ROCKALL FRANCE SA, résidant en France.

(72) Invention de : Alain Porcher et Jean Collignon.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne d'une façon générale les boutons d'oreille utilisés pour le marquage du bétail, et elle est plus particulièrement relative à un dispositif de sécurité inviolable pour de tels boutons 5 d'oreille.

La plupart des boutons d'oreille utilisés actuellement pour le marquage du bétail sont réalisés en matière plastique en raison du fait que cette matière est souple, imputrescible et inaltérable aux intempéries.

10 Le dispositif le plus répandu actuellement pour ces boutons d'oreille consiste en un élément dit "mâle" et un élément dit "femelle", l'élément mâle comportant des moyens adaptés pour s'enclencher élastiquement dans des moyens complémentaires prévus dans l'élément femelle.

15 L'élément mâle comporte une tige cylindrique creuse venue de matière se terminant par une tête tronconique pouvant être entièrement en matière plastique ou comporter à son extrémité une pièce rapportée ou insert tronconique creux qui est incorporé par moulage lors de la fabrication. Cette tête tronconique de la tige de l'élément mâle est adaptée pour être introduite à force et enclenchée élastiquement dans un trou de l'élément femelle qui peut 20 être entouré d'un bossage formant un épaulement radial interne que franchit élastiquement la tête tronconique de la 25 tige de l'élément mâle.

Pour poser ces boutons d'oreille on utilise une pince à mâchoires parallèles dont l'une des mâchoires comporte un mandrin constitué par une tige qui est introduit dans la tige creuse de l'élément mâle tandis que le bossage de l'élément femelle est disposé dans un logement correspondant prévu dans la mâchoire opposée. On rapproche les mâchoires de la pince avec une force suffisante pour forcer le bord inférieur en saillie de la tête tronconique de la tige de l'élément femelle à traverser l'ouverture du bossage de l'élément femelle qui se resserre élastiquement 30 35

autour de la tige, derrière la tête tronconique, empêchant ainsi toute séparation des deux éléments.

On a cependant constaté qu'il était possible de séparer les éléments sans les détruire en utilisant la 5 pince à l'envers.

Dans ce but on introduit l'extrémité du mandrin de la pince dans le sommet de l'insert creux et l'on exerce une pression en sens inverse pour forcer de nouveau 10 l'épaulement constitué par la tête tronconique de la tige à franchir en sens inverse le bord du trou ou l'épaulement interne du bossage de l'élément femelle.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient en réalisant un ensemble de bouton d'oreille dans lequel le trou de l'élément femelle est entouré d'un bossage, caractérisé en ce que la hauteur de la tête tronconique de la tige de l'élément mâle est inférieure à la hauteur du bossage de la plaquette femelle mesurée entre ledit épaulement radial interne et son bord supérieur, un obturateur en une matière plastique identique à celle constituant 20 l'élément femelle étant fixé dans l'ouverture du bossage pour l'obturer, par des moyens tels que ledit obturateur ne puisse être arraché dudit bossage sans détériorer celui-ci.

De préférence ledit obturateur présente une 25 surface au moins analogue à la surface en section dudit bossage et il comporte au moins une saillie coopérant avec ledit bossage.

Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention ladite saillie de l'obturateur est adaptée pour 30 pénétrer à frottement dans l'ouverture dudit bossage.

Suivant une variante ladite saillie est constituée par un rebord périphérique externe ou jupe coiffant ledit bossage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés donnés 35

uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la Fig. 1 est une vue en perspective avec arrachement partiel d'un bouton d'oreille suivant l'invention posé sur une oreille (non représentée) d'un animal;

5 - la Fig. 2 est une vue en élévation latérale et en coupe montrant l'agencement de la tête de la tige de l'élément mâle dans le bossage et l'obturateur scellé dans l'ouverture de celui-ci;

10 - la Fig. 3 est une vue analogue à celle de la Fig. 2 d'une variante de l'obturateur inviolable suivant l'invention.

En se référant aux dessins, le bouton d'oreille suivant l'invention comprend un élément mâle désigné dans son ensemble par la référence 1 et un élément femelle dé-
15 signé dans son ensemble par la référence 1A.

L'élément mâle 1 comprend une plaquette 2 ayant une patte 3 avec laquelle est venue de matière une tige cylindrique creuse 4 pourvue d'une tête tronconique 5 venue de matière avec la tige 4 et dont la grande base délimite avec cette dernière un épaulement 6.

Suivant l'exemple représenté, la tête tronconique 5 est du type comprenant un pièce rapportée ou insert 7 par exemple en laiton également de forme tronconique et creuse est incorporée par moulage à la tête 5 lors de la
25 fabrication de l'élément 1.

L'élément femelle 1A comprend une plaquette 8 ayant une patte 9 avec laquelle est venue de matière un bossage cylindrique creux 10 présentant intérieurement un épaulement 11 en saillie radiale entourant une ouverture 30 de la patte 9 ayant un diamètre à peu près égal à celui de la tige 4.

Le dispositif décrit ci-dessus est classique. Cependant l'extrémité de l'insert 7 (ou de la tête 5) fait habituellement saillie au-delà du bord périphérique du
35 bossage 10. Suivant l'invention la hauteur totale de la

tête tronconique 5 seule ou avec son insert 7 est un peu inférieure à la hauteur du bossage 10 mesurée à l'intérieur de celui-ci entre son bord périphérique et l'épalement 11, de manière que l'extrémité de l'insert 7 se 5 trouve un peu en retrait par rapport au bord du bossage 10 lorsque le bouton est posé sur l'oreille d'un animal.

Suivant une autre caractéristique de l'invention un obturateur 12 constitué par une rondelle, plaquette ou pastille 12 en une matière plastique identique à celle 10 constituant l'élément femelle 2 est disposé dans l'ouverture du bossage 10 afin de l'obturer.

Suivant l'exemple représenté à la Fig.2 l'obturateur 12 est un disque dont le diamètre est à peu près égal au diamètre extérieur du bossage 10 et comportant 15 une partie circulaire 13 de diamètre réduit en saillie sur sa face inférieure, cette partie 13 ayant un diamètre égal au diamètre interne du bossage 10 de façon à pouvoir être introduite légèrement à force dans ce dernier.

L'obturateur 12 est mis en place lors de la 20 fabrication et est rendu solidaire du bossage 10 par un moyen quelconque approprié tel que cet obturateur ne puisse être détaché du bord du bossage 10 sans détériorer ou arracher celui-ci.

Par exemple l'obturateur 12 peut être fixé sur 25 le bossage 10 par une opération de soudage par ultra-sons provoquant une liaison moléculaire totale de la matière et l'incorporation de l'obturateur 12 au bossage 10.

On peut également utiliser d'autres moyens de fixation tels que des colles appropriées assurant une 30 solidarisation totale de l'obturateur 12 au bossage 10, ces colles ayant des formules établies dans ce but compte-tenu de la nature de la matière plastique utilisée.

On comprend que lors de la pose du bouton d'-oreille sur l'oreille d'un animal l'obturateur 12 se 35 trouve disposé dans le logement prévu dans la mâchoire

de la pince recevant le bossage 10, le mandrin de la pince ayant une longueur appropriée pour ne pas faire saillie au-delà de l'insert 7 et par suite ne pas perforer l'obturateur. On comprend également que si on tente de séparer 5 frauduleusement les éléments mâles et femelles en retournant la pince et en appliquant la mandrin sur l'obturateur 12 celui-ci sera forcément perforé avant que le mandrin puisse chasser la tête tronconique 5 de la tige 4 en lui faisant franchir l'épaulement 11 en sens inverse. En conséquence la fraude sera immédiatement décelée.

Il peut également être prévu sur l'obturateur 12 une marque telle que la marque 14 (Fig. 1) reproduisant une marque identique 15 apposée de façon indélébile sur la plaquette 8. On peut ainsi éviter qu'un fraudeur tente 15 de découper le bord supérieur du bossage 10 pour remplacer l'obturateur 12 par un autre non détérioré en recollant ce dernier à la place de l'obturateur initial.

On a représenté à la Fig. 3 une variante de réalisation dans laquelle l'obturateur 12' présente la forme 20 d'un chapeau comportant une jupe périphérique externe 16 s'étendant vers le bas adaptée pur entourer à frottement la partie supérieure du bossage 10. Cet obturateur peut également être fixé comme dans l'exemple précédent par des moyens appropriés pour empêcher son arrachement sans détériorer au moins le bossage 10.

REVENDICATIONS

1 - Bouton d'oreille inviolable pour marquer le bétail, du type comprenant un élément mâle comportant une plaquette pourvue d'une tige cylindrique verticale creuse ayant une tête tronconique dont la base délimite un épaulement avec ladite tige, et un élément femelle comprenant une plaquette percée d'un trou ayant un diamètre à peu près égal à celui de la tige et entouré d'un bossage cylindrique creux présentant un épaulement interne adapté pour coopérer avec l'épaulement formé par ladite tête
5 tronconique lorsque celle-ci est forcée à travers ledit trou, dans le bossage, caractérisé en ce que la hauteur de la tête tronconique (5) de la tige (4) de l'élément mâle (1) est inférieure à la hauteur du bossage (10) de la plaquette femelle (1A) mesurée entre ledit épaulement
10 radial interne (11) et son bord supérieur, un obturateur (12) en une matière plastique identique à celle constituant l'élément femelle (1A) étant fixé dans l'ouverture du bossage (10) pour l'obturer, par des moyens tels que ledit obturateur (12) ne puisse être arraché dudit bos-
15 sage sans détériorer celui-ci.
20

2 - Bouton d'oreille suivant la revendication 1, caractérisé en ce que ledit obturateur (12) est une rondelle, une plaquette, une pastille ou analogue ayant une surface au moins égale à la section intérieure dudit bossage (10).
25

3 - Bouton d'oreille suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit obturateur (12) une partie en saillie (13) adaptée pour pénétrer à frottement dans l'ouverture dudit bossage.

30 4 - Bouton d'oreille suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit obturateur (12') comporte une jupe périphérique externe (16) coiffant ledit bossage.

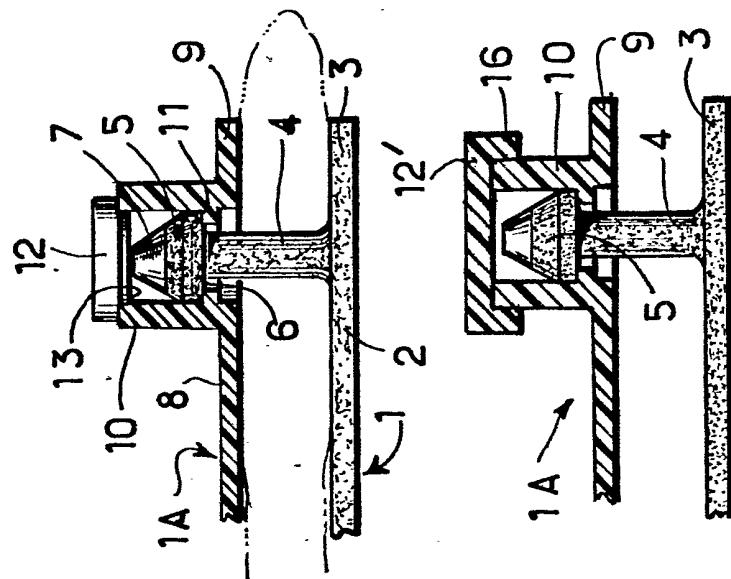
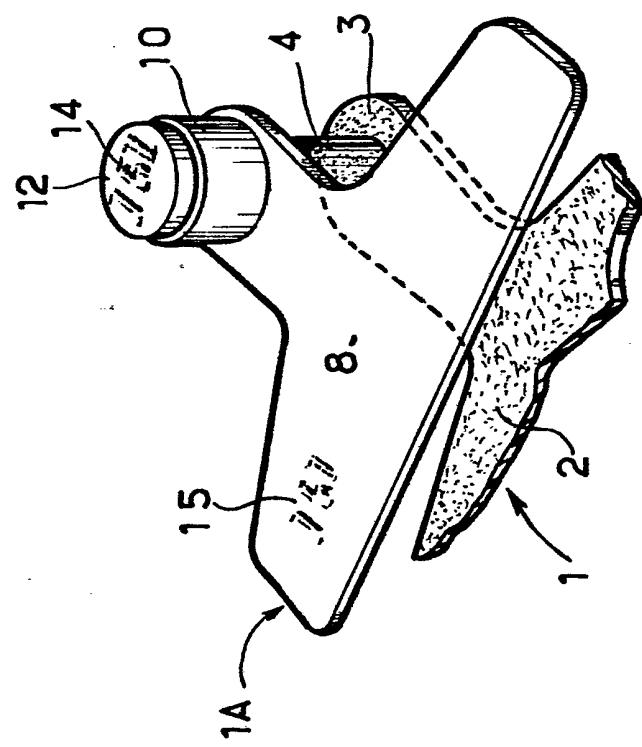
5 - Bouton d'oreille suivant l'une quelconque des revendications 3 à 4, caractérisé en ce que ledit

obturateur (12, 12') comporte un marquage indélébile (14) identique à un marquage indélébile (15) apposé sur l'élément femelle (1A).

6 - Bouton d'oreille suivant l'une quelconque
5 des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que ledit obturateur (12, 12') est rendu solidaire du bossage (10) par soudage par ultra-sons ou autre procédé provoquant une liaison moléculaire totale de la matière de l'obturateur avec celle du bossage.

10 7 - Bouton d'oreille suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit obturateur (12, 12') est rendu solidaire du bossage (10) au moyen d'une colle.

1/1

FIG.2FIG. 3FIG. 1